

Villers en direct n° 47

Janvier 2026

Mairie : 04.77.60.50.77 / **Mail :** mairie@villers42.fr / **Site internet :** villersloire.e-monsite.com

CEREMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux de la municipalité se tiendra le dimanche 11 janvier. Elle sera la dernière de l'équipe municipale en place depuis 2020. Votre participation toujours très nombreuse à cette première manifestation de l'année témoigne de l'intérêt que vous portez à notre commune et à toutes les composantes qui font sa dynamique. Cette présence est un encouragement pour tous ceux qui s'impliquent au quotidien dans la vie locale que ce soit à travers un engagement municipal, associatif ou de quelque autre nature que ce soit.

Ce moment est aussi l'occasion pour tous les nouveaux arrivants à Villers, d'une première prise de contact avec la population et les acteurs de toutes les dynamiques communales.

Comme chaque année, la vie locale sera largement évoquée à travers les faits marquants de l'année 2025. Nous nous retrouverons ensuite autour du verre de l'amitié pour un moment d'échange en toute convivialité.

Toute la population est très cordialement invitée à la cérémonie des vœux de la municipalité ce dimanche 11 janvier à 10h45 à la salle d'animation.

Les personnes participant de manière active à la vie locale mais ne résidant pas sur la commune sont également invitées.

Plan Local d'Urbanisme

Notre commune restait l'une des deux seules collectivités de Charlieu Belmont communauté qui n'étaient pas dotées d'un document d'urbanisme propre. Le travail d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été réactivé en 2022. Après toutes les étapes réglementaires (réunion publique, enquête publique, avis des personnes publiques associées, validation, ...), le PLU est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2026.

L'intégralité du document est consultable via le site internet de la commune où un lien en permet l'accès. Les dossiers d'urbanisme (Permis de Construire, Certificats d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager, ...) ne seront plus instruits par les services de l'Etat mais par le service commun intercommunal basé dans les locaux de la communauté de communes. Les dépôts des dossiers d'urbanisme se feront toujours en mairie.

Recensement

Le recensement va avoir lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Il sera effectué par Michelle ENCIZO, agent habilité. Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire.

A quoi sert le recensement : Il récolte des données précieuses sur des aspects divers comme l'âge, la profession, les moyens de transport utilisés, ou encore les conditions de logement. Ces informations sont des leviers fondamentaux pour élaborer les politiques publiques nationales, ajuster les budgets communaux, et anticiper les besoins futurs en infrastructures et services.

Comment se déroule le recensement : Avant le passage d'un agent, une lettre du maire est déposée dans la boîte aux lettres. L'agent recenseur, identifiable par une carte tricolore avec photo et signature, se présente ensuite à domicile. Sa mission : remettre les documents nécessaires ou, plus souvent désormais, expliquer comment remplir le questionnaire sur internet. La méthode en ligne, qui devient logiquement la norme aujourd'hui, est en effet la plus simple : il suffit d'aller sur le-recensement-et-moi.fr, de saisir les identifiants indiqués sur la notice et de répondre au questionnaire. Tout peut être fait en quelques minutes, depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone.

Vous pouvez en effet enregistrer vos données sur Internet grâce à des identifiants que vous recevrez par courrier. Si vous n'êtes pas à l'aise avec cette méthode, tournez-vous vers l'agent. Il a été formé pour faire votre recensement, donc n'hésitez pas à le solliciter.

Remise d'ouvrages

Le Comité Consultatif Ecoute et Patrimoine (CCEP) a réalisé un très important travail de collecte d'archives (photos anciennes, articles de presse, ...) à partir des données disponibles antérieures à l'an 2000, ainsi que des interviews audios et vidéos d'anciens du village généralement âgés alors de plus de 70 ans. Cette production est stockée sur plusieurs disques durs. Ce travail a principalement été valorisé à travers la projection d'une fiction lors de 2 séances, plusieurs expositions à la salle d'animation, un usage scolaire, et par la rédaction des 25 numéros d'un opuscule de 40 pages intitulé « Villers au Fil du Temps ». Une quarantaine de personnes ont participé à divers titres à la rédaction de ces 25 numéros. Ils représentent en tout 1004 pages de chroniques et de photos éditées de Juillet 2006 à Décembre 2019. Trois exemplaires de chaque numéro ont été déposés à la Bibliothèque Nationale de France à Paris. Cependant, la plupart des numéros sont désormais localement épuisés, de sorte que l'accès matériel à l'ensemble de ces documents n'est plus possible aisément.

Le conseil municipal, soucieux de valoriser de manière durable cet ouvrage et d'en faciliter la consultation, a décidé de rassembler l'intégrale de « Villers au Fil du Temps » en deux tomes de 480 et 524 pages respectivement.

Une impression de qualité a été réalisée chez un imprimeur et les cahiers ont ensuite été reliés artisanalement à l'Atelier Reliures et Grimoires de Charlieu.

Cinq exemplaires, soit dix livres, ont été produits : Deux sont stockés aux archives de la commune, un est en mairie à la disposition durant les horaires d'ouverture des généalogistes ou des passionnés d'histoire qui passent au secrétariat à la recherche d'éléments précis sur

l'histoire locale, un a été remis à l'école (parmi les 1004 pages, de nombreuses thématiques pourront être valorisées en classe), un a été remis à la bibliothèque communale où les adhérents pourront l'emprunter pour le feuilleter à leur domicile.

Ces ouvrages, fruits d'un important travail local de collecte et de rédaction auquel beaucoup ont contribué, auront un intérêt patrimonial pour notre commune. Une remise officielle aux bénévoles de la bibliothèque et à l'équipe enseignante s'est tenue le vendredi 19 décembre en présence de membres du conseil municipal et des personnes ayant participé aux travaux du CCEP.



Les enseignantes, les responsables de la bibliothèque et la secrétaire de mairie ont reçu les ouvrages réalisés par les membres du Comité Consultatif Ecoute et Patrimoine.

Acquisition des ouvrages : Plusieurs personnes ont manifesté le souhait d'acquérir à titre personnel les deux ouvrages. Pour bénéficier d'un tarif un peu moins élevé que le prix à l'unité, il faut grouper au moins 5 commandes. A partir de 5 acquéreurs, le coût incluant les deux volumes est de 267 €, à partir de 10 le coût est de 245 €, à partir de 15 de 236 € et pour plus de 20 de 231 €.

Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître en mairie. La souscription est ouverte jusqu'au 15 avril 2026.

Tri des déchets recyclables

Grâce à l'implication d'une majeure partie de la population, Charlieu Belmont Communauté fait partie des collectivités les plus performantes de France concernant le tri des déchets ménagers. Outre son intérêt environnemental, ce résultat collectif permet de contenir le prix de la redevance payée par l'ensemble des usagers qui n'a pas augmenté depuis sept ans et qui n'augmentera toujours pas en 2026.

Il reste encore des marges de progrès pour limiter la quantité de déchets non-triés et leur gestion qui coûte de plus en plus cher avec l'augmentation régulière de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique sur les volumes mis en décharge. En 2000, cette

taxe pesait à hauteur de 25 €/tonne dans le montant de nos redevances. Cette taxation est passé à 65 €/tonne en 2025.

Quelques gestes simples peuvent contribuer à limiter les volumes mis en décharge.

Par exemple : Concernant le tri des déchets recyclables dans les containers jaunes recevant les emballages, nous sommes tentés, pensant bien faire, de mettre plusieurs emballages les uns dans les autres (imbriquer des pots de yaourt les uns dans les autres, mettre des cartonnets dans des emballages métalliques ou vice-versa, ...), **alors qu'il ne faut pas**. En effet, au moment du tri automatisé, parce que leur poids a été modifié par l'imbrication, les déchets ne sont pas reconnus et sont dirigés vers la filière des « non-recyclables ». Si trop d'éléments sont ainsi écartés des circuits de recyclage, c'est le container entier qui est pénalisé. Dès lors, la collectivité se voit appliquer la TGAP et les coûts inhérents à la filière des déchets non-recyclables. Ces coûts supplémentaires de plus en plus élevés viennent peser sur la redevance.

Merci à tous pour votre implication.

Calendrier des Manifestations Locales du premier semestre 2026

Janvier :

- **Dimanche 11 : Vœux de la Municipalité**, salle d'animation à 10h45
- **Samedi 17 : Concours de belote de l'Amicale des Boules**, salle d'animation à 14h

Mars :

- **Samedi 7 : Soirée dansante de l'ASV**, salle d'animation
- **Du 13 au 15 : Représentations théâtrales**, salle d'animation
- **Samedi 28 : Soirée dansante du Sou des Ecoles**, salle d'animation

Avril :

- **Samedi 18 : Gala de l'Avenir Musical**, salle d'animation

Mai :

- **Dimanche 3 : Journée Jardin**, organisée par l'association Je fais ma part.
- **Dimanche 24 : Fête des Classes en 6**

Juin :

- **Vendredi 19 : Fête de la Musique**, organisée par l'Avenir Musical
- **Samedi 20 : Tournoi de football féminin**, organisé par l'Association Sportive
- **Dimanche 28 : Kermesse de l'école**, organisée par le Sou des Ecoles